

R713-8-PEY-D

63363

UNIVERSITE DE BORDEAUX I

Institut d'Economie Régionale du Sud-Ouest

Avenue Léon Duguit 33604 Pessac

Note de synthèse

**LA DYNAMIQUE SPATIO-ECONOMIQUE
DU BASSIN D'ARCACHON**

- Contrat d'étude IFREMER -

IFREMER Bibliothèque de BREST



OEL08317

Marilyne PEYREFITTE

Mars 1993

R713-8

PEY-D

INTRODUCTION

— L'objet de cette note de synthèse est de mettre en évidence les aspects les plus significatifs de la dynamique spatio-économique du Bassin d'Arcachon depuis la fin des années 70. Ne seront ainsi dégagées que les grandes tendances qui peuvent être déduites des quatre rapports thématiques précédents : exploitation des ressources agricoles et marines, activité industrielle et services, activité touristique, projets d'assainissement et d'urbanisme. —

Son intérêt principal sera donc une présentation de la réalité socio-économique du Bassin d'Arcachon dans ce qui apparaît le plus déterminant au niveau de la nature des activités et de leur localisation. Avec une lagune de 155 km² et une forêt occupant près de 59 % de sa superficie en 1990, l'activité économique du Bassin d'Arcachon repose initialement sur une mise en valeur des ressources naturelles existantes. Cette logique d'exploitation des potentialités physiques fut ainsi créatrice de spécificités productives comme l'ostréiculture ou la sylviculture. Mais elle a aussi entraîné le développement d'une activité touristique dont l'effet induit se traduit par le double phénomène d'urbanisation et de tertiarisation.

L'idée générale qui ressort de ce diagnostic est celle d'*un territoire à usages multiples*. Le mode d'utilisation des ressources du Bassin rejoint l'idée d'une économie de rente, du fait d'une orientation productive sur la base d'avantages comparatifs que disposait initialement son espace naturel. Les formes d'occupation prises en ont fait un espace fonctionnel mais sans qu'il y ait véritablement de vision globale de son développement. Ce dernier point développé dans cette note de synthèse sera une amorce à la deuxième phase de l'étude. A partir de l'idée d'*une gestion de l'espace sous contraintes*, elle traitera de manière plus détaillée des interactions entre les activités et les espaces ainsi que de l'appréciation des choix qui ont été faits ou pourront être faits.

I - UNE ECONOMIE DE RENTE

A partir des études thématiques réalisées, il semblerait que le Bassin d'Arcachon connaisse actuellement un certain essoufflement économique. Ce constat est à rapprocher avec une dégradation de la situation de l'emploi : le taux de chômage pour l'ensemble des trois cantons est de 14,5 % en 1990 alors qu'il n'est que de 11,1 % en Gironde et de 10,6 % en Aquitaine. Ceci illustre le cas d'une *économie littorale périphérique* où prédominent des activités traditionnelles de main d'oeuvre, un système productif dualiste, une spécialisation dans des produits banalisés. Ayant principalement axé ses activités économiques sur les avantages comparatifs que présentait le site, le Bassin d'Arcachon subit ainsi les effets défavorables d'une économie de rente.

A/ Une économie littorale recentrée

Depuis 1975, on observe un changement dans la configuration sectorielle, suite à un déclin relatif du secteur primaire et à un phénomène de tertiarisation plus accentué qu'en Gironde. Les difficultés structurelles de certaines activités primaires et industrielles ont induit un recentrage de la vocation économique du Bassin vers des activités davantage liées au tourisme et à l'urbanisation.

1 - Le déclin relatif du secteur primaire

Ce déclin fut constaté autant pour l'activité agricole que forestière et maritime. Concernant l'activité agricole, on assiste d'une part à une baisse du poids relatif de la population active agricole (6 % de la population active totale du Bassin en 1982 contre 10 % en 1975) et d'autre part, à une diminution du nombre d'exploitations agricoles (179 en 1988 contre 474 en 1970). Cependant ce mouvement à la baisse s'est accompagné d'une tendance à la concentration avec dans le canton d'Audenge, une superficie moyenne de l'exploitation de 23,1 hectares en 1988 alors qu'elle n'était que de 6,28 hectares en 1970. La maïsiculture est la culture dominante dans le canton d'Audenge, contigu avec le canton de Belin-Beliet où ce type de culture fut introduite dès 1949 sous l'impulsion de l'Etat. La culture fourragère est davantage représentée dans le canton de La Teste, ayant par ailleurs moins de surfaces exploitables.

Concernant l'activité forestière, son mode d'exploitation s'apparente à une *économie de cueillette* avec une baisse continue du nombre de propriétaires (8 seulement en 1988) et du nombre d'exploitants (37 recensés en 1988). Cette désaffectation s'explique par une baisse de la valeur d'échange des produits forestiers tels que le gemmage, le pin des Landes concurrencé par le pin du Nord. Cette logique marchande a entraîné désormais une triple fonction d'usage

de la forêt : de *protection* sur les côtes littorales, d'*exploitation* plus à l'intérieur et dans les communes à l'est du Bassin, *récréative* dans les zones fortement touristiques et urbaines (Gujan-Mestras) où le cadre de vie devient de plus en plus un critère attractif autant pour la population que pour les activités productives.

Concernant l'exploitation des ressources maritimes, l'activité de pêche à dominante intra-bassin subit les effets d'une diminution de sa flotte industrielle (130 navires comptabilisés en 1990), en raison d'une *production auto-consommée* à hauteur de 80 % et d'une *concurrence* des ports de la côte basque plus accessibles. Néanmoins le Bassin d'Arcachon reste le deuxième site pour l'ostréiculture avec 1500 actifs en 1991, répartis entre 530 exploitations et 4883 concessions. Cette activité se concentre majoritairement dans le canton de La Teste (58 % des unités de production) qui par ailleurs, figure comme le canton le plus "industrialisé" du Bassin.

2 - Des activités industrielles marginales

En 1982, ces activités totalisaient 27 % de la population active dont plus de 10 % dans le secteur du bâtiment et des travaux publics sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon (près de 15 % dans le canton d'Audenge). Cette forte représentation du bâtiment s'explique comme un effet induit du tourisme, de l'extension de l'habitat et du besoin d'infrastructures pour créer des externalités positives. Les critères de localisation sont en effet de moins en moins dépendants d'un déterminisme géographique des ressources, ceci au profit d'une qualité environnementale du lieu d'implantation : infrastructures routières, existence d'appuis logistiques, qualification de la main d'oeuvre, cadre de vie donnant une certaine image de marque au site. Ces nouveaux critères ne sont pas tous présents sur le Bassin ce qui peut être un facteur explicatif de la faible importance quantitative des établissements industriels. Cette importance varie de 12 % du total des établissements en 1990 dans le canton d'Arcachon à 24 % dans le canton de La Teste. Même si ces quelques données montrent une marginalisation de l'activité industrielle, elle n'en demeure pas moins *un facteur de maintien de l'emploi local* et un frein à la tendance d'une vie exclusivement saisonnière sur le Bassin d'Arcachon.

A cette sous-représentation de l'industrie dans l'économie littorale, on observe une sur-représentation de cinq branches au sein de ce tissu industriel. Trois branches constituent les activités traditionnelles du Bassin : *une filière bois restreinte* (exploitation, sylviculture, transformation), *l'activité du bâtiment* et une sous-traitance pour *la branche aéronautique*, dont le site de Cazaux fut la raison essentielle de son apparition sur le Bassin. A ces trois branches connaissant actuellement des difficultés, viennent s'ajouter deux branches plus récentes telles que *l'industrie agro-alimentaire* et *la construction navale légère*. Ces dernières peuvent constituer un atout dans le sens où elle peuvent générer une nouvelle approche du site qui ne soit pas celle du "tout tourisme".

3 - Une prédominance des activités tertiaires

Depuis 1975, le secteur tertiaire connaît une croissance continue en termes d'emplois : 56,9 % des emplois en 1975 contre 65 % en 1990. Cette tendance est encore plus nette pour le nombre des établissements, avec près de 72 % du total des établissements en 1990 pour les trois cantons. Les deux tiers d'entre-eux sont liés à des prestations de services et le tiers restant à des fonctions commerciales, tels que les commerces traditionnels destinés aux ménages. L'économie du Bassin d'Arcachon tendrait donc vers *une économie de services*. Cette tendance est particulièrement significative dans le canton d'Arcachon (86,4 % du total de ses établissements en 1990) alors qu'elle reste "modérée" dans le canton de La Teste, avec 69 % du total de ses établissements.

Le tourisme a ainsi eu un effet d'entraînement pour des services rendus aux particuliers tandis que les services marchands en direction des entreprises restent embryonnaires. Or ce type de services est déterminant pour une meilleure valorisation des produits industriels (technologie, marketing...) et peut être initiateur d'une recherche de produits différenciés, plus créateurs de valeur ajoutée que le simple bois d'oeuvre. Néanmoins, les services liés au tourisme restent insuffisants en matière de tourisme hôtelier dont l'hébergement conserve un caractère artisanal et fractionné, tout comme ils font défaut dans la fonction de gestion de l'accueil et de l'animation. Pallier cette insuffisance devient une des priorités actuelles de la plupart des communes et des responsables du tourisme.

B/ Le rôle prépondérant du "facteur site"

Le mode d'utilisation de cet espace naturel correspond donc à une exploitation de ses atouts propres ce qui peut créer une certaine *"valeur ajoutée du site"*. Cependant la présence d'un capital forestier, maritime ou touristique ne garantit pas forcément la pérennité des activités. Leur viabilité dépend autant de contraintes externes inhérentes aux logiques de marché que de contraintes internes faisant apparaître des conflits d'usages.

1 - Un tissu économique vulnérable

Cette vulnérabilité repose sur un double constat : l'existence de *fragilités structurelles* et un *manque de diversification*. Le tissu productif est essentiellement composé de petites entreprises ayant moins de 5 salariés (80 % du total des établissements en 1990) , soit ayant un caractère plutôt artisanal comme dans le secteur du bâtiment (90 % en 1990), soit en situation de sous-traitance comme cela est le cas dans la branche aéronautique. De manière générale, les établissements de plus de 50 salariés sont sous-représentés (seulement 0,14 % des établissements en 1990) et connaissent une diminution de leur importance relative depuis 1975. Deux grands établissements existent sur le Bassin : celui de Factice (700 emplois) avec

une activité centrée sur la pâte à papier kraft et celui de Cazaux (186 emplois) rattaché à l'entreprise Dassault.

Ce particularisme constitue certes un atout au sens d'une plus grande souplesse des structures productives et d'une relative autonomie dans les choix, étant généralement des entreprises à centre de décision local. Mais il est aussi un handicap car il résulte d'une situation d'économie de rente où *l'utilisation des ressources s'effectue plus par auto-reproduction que par reproduction ouverte sur de nouvelles opportunités*. Ceci s'est traduit par le maintien d'activités traditionnelles (filière bois, pêche, ostréiculture), la valorisation d'un savoir-faire, notamment dans la construction de bateaux de plaisance et dans leur maintenance. L'économie du Bassin d'Arcachon reste donc peu diversifiée dans les activités et dans les produits, ce qui a pour effet d'accroître la dépendance des emplois à quelques activités et de la rendre très sensible aux mouvements de la demande extérieure.

2 - Un espace convoité

Si une faible diversification est observable au niveau des activités industrielles, elle apparaît plus forte en termes de valeur d'usage attribuée à cet espace. En raison d'une certaine *raréfaction de l'espace* suite à un développement spontané, des conflits apparaissent dans son mode d'occupation. Ils sont particulièrement notoires entre l'agriculture (maïs, horticulture) et la sylviculture dans le canton d'Audenge, entre la sylviculture et l'urbanisation avec l'extension de l'habitat pavillonnaire depuis 10 ans dans les communes d'Arcachon, de Gujan-Mestras et de lège-Cap Ferret, entre le tourisme et l'ostréiculture même si cette dernière activité fut et reste un attrait touristique spécifique au Bassin.

L'existence d'une concurrence spatiale peut amener la rupture d'un équilibre fragile en termes d'environnement. L'intervention de la MIACA dans les années 70 s'est plutôt centrée sur *une action de protection*, alors que les principes directeurs de 1972 prévoyaient en parallèle une action en faveur d'un développement organisé pour limiter un développement trop linéaire et banalisé. Le mitage constaté actuellement répond à des logiques d'acteurs ayant des intérêts propres que les Schémas directeurs ont tenté de concilier, mais sans réelle valeur contraignante.

II - UN ESPACE FONCTIONNEL

L'affectation de cet espace littoral à des usages multiples fut ainsi conditionné par l'existence d'une dotation favorable en actifs naturels. Or, si les activités socio-économiques ont été induites par l'espace, elles l'ont aussi transformé en lui attribuant des fonctions spécifiques selon les opportunités et les préférences des acteurs. Cette image d'un espace fonctionnel se retrouve dans les formes d'occupation du sol adoptées par les communes.

A/ Une dynamique contrastée

L'analyse de l'évolution socio-économique des cantons fait apparaître des différences en termes de localisation du facteur humain mais aussi de fréquentation touristique. Le traditionnel clivage nord-sud est aussi présent sur le Bassin d'Arcachon.

1 - Une population vieillissante

En 1990, 28 % de la population totale du Bassin ont plus de 60 ans alors que cette proportion n'est que de 21 % pour le département de la Gironde. Ce vieillissement de la population explique que le taux d'activité enregistré en 1990 ne soit que de 40,8 %. Ce phénomène s'observe très nettement dans le canton d'Arcachon, ce qui est à l'origine de l'implantation de *commerces de proximité* et d'une orientation actuelle de la municipalité en faveur d'activités de loisir pour les retraités.

Les deux autres cantons ont une population plus jeune du fait de l'apparition de flux migratoires positifs qui viennent compenser le déficit du solde naturel. Le Bassin d'Arcachon devient de plus en plus attractif pour une population travaillant à Bordeaux : *la distance serait davantage considérée comme un gain de cadre de vie plus agréable et non comme un coût de temps ou d'encombrement*. Ces mouvements de population font ainsi apparaître des pôles d'attraction telles que les communes du Teich, de Biganos ou de Lanton où la rareté de l'espace n'est pas encore trop contraignante.

2 - Une urbanisation "en dents de peigne"

De par ces caractéristiques démographiques, le Bassin connaît une urbanisation accélérée depuis 1982, avec notamment un taux de croissance de 104 % dans la commune de Lanton. Les contrastes sont tout aussi significatifs en termes de concentration et de nature des logements. En effet, près de 50 % des logements sont concentrés sur trois communes : Arcachon, La Teste et Gujan Mestras. Par ailleurs, l'ensemble du Bassin subit de plus en plus *une pression résidentielle* avec actuellement, une forte demande de résidences principales dans les communes d'Arès, d'Andernos et de Lanton.

Toutefois, la grande spécificité du Bassin se situe au niveau de l'importance du patrimoine de résidences secondaires. Ce type d'habitat totalise 41 % des logements en 1990 (contre seulement 10 % en Gironde) dont près de 70 % sont localisées dans la commune de Lège. L'incidence directe de cette configuration est un apport non négligeable de ressources budgétaires où dans certaines communes, l'augmentation du montant des taxes d'habitation et foncière viennent pallier l'insuffisance de la taxe professionnelle. *Mais le risque est que l'extension de l'habitat crée à terme un phénomène d'éviction des activités productives*. Or la priorité actuelle est davantage de mieux gérer cette urbanisation à proximité des unités urbaines et le long des principaux axes de communication. Cette organisation qualifiée "en dents de

peigne", nécessite que soient mises en oeuvre des infrastructures transversales entre le sud et le nord du Bassin. Ceci permettrait en outre, d'atténuer les effets d'encombrement routier lors de la période estivale.

3 - Une structuration touristique duale

Avec une capacité d'hébergement de 161770 lits en 1992, soit 54 % des capacités actuelles de la côte girondine, le Bassin d'Arcachon dispose d'un capital touristique dont les formes d'exploitation n'offre pas d'image homogène au niveau des structures et des zones. En termes de capacités d'accueil, nous retrouvons la prédominance des résidences secondaires avec 72 % du total des capacités en 1992. Ceci s'explique d'une part, par le boom du logement à la fin des années 70 et d'autre part, par une population touristique d'origine bordelaise, voire aquitaine, lors des week-end. Le parc des campings, soit 20 % des capacités totales, enregistre depuis le début des années 80 une perte du nombre d'emplacements de 12 % . La tendance actuelle est de promouvoir essentiellement les campings trois étoiles qui totalisent actuellement 55 % des emplacements existants sur l'ensemble de la zone.

Cette orientation est le reflet d'une volonté de *donner une certaine image de marque du Bassin*, en proposant un produit haut de gamme qui répondrait de plus en plus à cette demande de consommation dite de convenance. C'est aussi un moyen de rétention d'une population touristique étrangère (allemande, hollandaise, anglaise) dont l'attrait de l'océan et de la forêt est contingent avec la qualité des services offerts. Cette optique du tourisme de qualité est très présente dans le canton d'Arcachon avec le projet de la municipalité d'implanter un centre de thalassothérapie. Ce projet promotionnerait ainsi une forme de *tourisme de santé*, mais répondrait aussi à un besoin d'une population résidente de retraités. Le canton de la Teste serait plutôt orienté vers un *tourisme de proximité* avec une vocation de zone de loisirs pour la commune de Gujan-Mestras alors que le canton d'Audenge conserve une *tradition résidentielle*, principalement dans la commune de Lège- Cap Ferret.

B/ Des vocations territoriales spécifiques

A partir de cette physionomie fonctionnelle du Bassin d'Arcachon, il est possible de définir de manière très schématique les dominantes du facteur richesse inhérentes aux trois cantons.

1 - Le canton d'Arcachon : un "capital touristique" renforcé

Les caractéristiques démographiques font d'Arcachon le canton le moins actif du Bassin. De plus, il hérite d'une image de station balnéaire anciennement réputée que son développement économique a sauvegardé. Il en découle un *phénomène de tertiarisation de son*

économie et une orientation affirmée pour le tourisme, mais dans des produits dits de qualité : tourisme d'affaire, tourisme de remise en forme.

Cette optique peut avoir des répercussions favorables pour la branche du bâtiment dans le sens où il existe actuellement des projets de construction d'hôtels de trois à quatre étoiles et de rénovation de la ville ancienne. De plus, elle peut être un débouché pour la filière mer, par l'intermédiaire de création de produits para-pharmaceutiques à base de plantons, mais aussi par un développement du port de plaisance avec une extension de l'activité de loisir sportif. Cette fonction touristique ne serait alors que la continuité logique de l'existant où cette commune peut accueillir en été environ 26400 personnes, soit 2,24 fois sa population résidente.

2 - Le canton de La Teste : une dominante industrielle

Avec une population plus jeune et plus active, ce canton s'est orienté sur une vocation davantage industrielle. Les raisons de ce choix sont une moindre attractivité pour le tourisme du fait du problème de la marée, un effet de proximité avec l'agglomération bordelaise grâce à l'aménagement d'infrastructures routières, une présence de petites entreprises disposant déjà d'un savoir-faire.

Cette dominante industrielle s'exerce en grande partie dans des activités liées à la mer : ostréiculture, aquaculture, conchyliculture, plastiques et matériaux composites, bois et matériaux associés pour la construction navale légère, maintenance de la flotte de pêche et de plaisance. Cette configuration fut un attrait pour l'implantation d'entreprises avec 904 créations entre 1983 et 1990, soit une augmentation de 70 % pour cette période. Ces entreprises créées furent essentiellement des entreprises n'employant aucun salarié (65 % des créations) et furent concentrées dans la commune de Gujan-Mestras. Le dynamisme économique de ce canton émane donc d'*un développement du tissu local à base de petites unités de production*. Cependant, il reste conditionné par son aptitude à s'adapter aux conditions du marché en termes de rentabilité et de débouchés.

3 - Le canton d'Audenge : une position intermédiaire

Cette position intermédiaire se situe tout d'abord au niveau démographique. Sa population est plus âgée que celle du canton de La Teste mais augmente régulièrement depuis 1975 : la population a connu une hausse de 41,4 % entre 1975 et 1990. Ce résultat est dû à l'apparition des migrations journalières entre l'agglomération bordelaise (17800 déplacements journaliers recensés par les services de la DDE en 1991) et à la présence de certaines activités industrielles notamment dans les communes d'Audenge, de Biganos et de Lanton. Parmi ces activités, celles de l'exploitation et de la transformation du bois perdurent. Les communes d'Andernos, d'Arès et de Lège ont principalement des activités touristiques avec un potentiel d'accueil de 3,6 fois la population résidente.

CONCLUSION

Les orientations en matière de choix touristique connaissent un certain flottement depuis 1984, suite à l'arrêt de l'action de la MIACA. La forte pression immobilière s'est soldée par des micro-réalisations, et donc par *une parcellisation de l'espace*. La seule contrainte réglementaire qui existe actuellement, est la Loi littorale de 1986. Cependant, une Mission d'aménagement touristique régionale est en projet ainsi que des orientations départementales pour le Bassin d'Arcachon. Seront-elles compatibles avec celles émises dans le nouveau SDAU de 1992 ?

Deux scénarios sont envisagés à partir de la définition d'une stratégie globale d'aménagement : celui d'*une continuité quantitative* des dominantes spatio-économiques actuelles, et, celui d'*une rupture qualitative* visant à réorienter la configuration du Bassin vers une meilleure compatibilité entre l'espace support de l'activité économique et l'espace facteur de croissance. Il y aurait par ailleurs un choix en direction d'une affirmation des vocations productives liées à la ressource maritime et d'une intercommunalité.

Cependant, tout choix en matière de politique publique dépend fortement des *contraintes* endogènes et exogènes à l'espace d'application, des *représentations* que s'en font les acteurs, des *préférences* collectives et individuelles. Cette problématique constituera ainsi la grille d'analyse de la deuxième phase.